

# Section Banques et S<sup>tés</sup> Financières



Paris le 3 août 2011

## **Accord sur la formation Professionnelle tout au long de la vie dans les banques : FO Banques et Stés Financières signe !**

Après plusieurs mois de négociation et dans le prolongement de l'ancien accord formation dont FO était déjà signataire, l'AFB a proposé à signature un nouvel accord formation pour les salariés de notre profession.

Ce nouvel accord remplacera celui de 2005 sur la formation professionnelle tout au long de la vie dans les banques.

**Ce nouvel accord a pour objectif de maintenir un effort en matière de formation professionnelle pour les salariés des banques AFB.**

Il a notamment pour objet de permettre aux salariés une meilleure professionnalisation et le développement de sa qualification et ses compétences.

Ce nouvel accord formation accorde également une attention particulière portée sur un certain nombre de publics prioritaires afin de permettre leur accès à un emploi bancaire ou leur maintien dans l'emploi.

Ils sont notamment :

- ◆ Les salariés dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution technologique et de l'organisation du travail.

- ◆ Les salariés en situation de handicap bénéficiant des obligations d'emploi visées par la législation en vigueur.
- ◆ Les seniors de plus de quarante-cinq ans, qui doivent bénéficier d'une attention particulière afin d'être en mesure de poursuivre une carrière professionnelle intéressante.
- ◆ Les salariés de retour d'une longue absence de leur poste de travail quelle qu'en soit la cause.
- ◆ Les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, en particulier ceux qui disposent d'une faible qualification ou qui ont des difficultés d'insertion professionnelle.

Conscient de l'importance de la formation professionnelle pour les salariés de notre profession, FO Banques, Organisation syndicale pragmatique et responsable, sera donc signataire de ce nouvel accord Formation pour les Banques AFB.

**Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter vos délégués FO Banques qui pourront répondre à vos questions.**